

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Canada

Octobre 2013

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège Canada est un établissement privé non subventionné qui est autorisé à offrir un programme d'enseignement technique, soit *Administration de base de données* (LEA.CC), qui conduit à une attestation d'études collégiales (AEC). Il a adopté sa première Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) le 7 juillet 2013 et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial l'a reçue le 10 juillet 2013.

La politique est constituée de 12 sections auxquelles s'ajoute un préambule. Ces sections portent sur les finalités de la politique, sur ses objectifs, sur l'importance de distinguer évaluation et gestion, sur le type d'évaluation préconisé pour évaluer les programmes, sur le mode de détermination des programmes à évaluer, sur la fréquence des évaluations, sur le partage des responsabilités et sur le système d'information de gestion. S'ajoutent une section sur le devis d'évaluation, une sur la réalisation de l'évaluation et une autre sur son suivi. La dernière section concerne l'autoévaluation et la modification de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Canada lors de sa réunion tenue le 8 octobre 2013. Cette évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le *Cadre de référence* de l'évaluation des PIEP publié en mars 2011¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

Finalités et objectifs

La politique présente les finalités et les objectifs qui guident le Collège Canada dans l'évaluation de son programme. Ceux-ci visent entre autres l'amélioration continue de la qualité du programme et de la formation offerte. Toutefois, les finalités et les objectifs ne sont pas toujours formulés clairement et ces derniers ne sont pas tous formulés de façon à ce qu'on puisse mesurer leur atteinte. La Commission *suggère* au Collège Canada d'énoncer clairement ses finalités et ses objectifs et de formuler ces derniers de façon à ce qu'on puisse en vérifier l'atteinte. Le texte expose aussi des principes déontologiques qui encadrent le comportement et les actions des personnes engagées dans le processus d'évaluation.

Partage des responsabilités

Le partage des responsabilités est généralement clair et précis. C'est la Commission des études qui est responsable de l'évaluation du programme *Administration de base de données* (LEA.CC) et qui a également la tâche de former un comité d'évaluation. La composition du comité d'évaluation et son mandat sont précisés dans la politique. Le comité est composé du directeur des études collégiales, qui en dirige les travaux, de l'adjoint administratif au collégial, de deux professeurs, d'employés d'entreprises embauchant des diplômés du programme évalué et d'un diplômé. Le comité d'évaluation est chargé du processus d'évaluation, de la cueillette des données à la rédaction du rapport final, incluant le plan d'action et sa mise en œuvre. La mise en œuvre de la PIEP et sa révision sont aussi sous la responsabilité de la Commission des études. Par contre, ces responsabilités sont précisées dans la section portant sur l'autoévaluation et la modification de la politique, mais pas dans celle consacrée aux responsabilités. La Commission invite le Collège à ajouter ces responsabilités de la Commission des études à la section qui leur est

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, mars 2011, 24 pages.

consacrée afin d'harmoniser le partage des responsabilités avec la description des modalités.

Aussi, les modalités d'évaluation prévoient la participation de professeurs, d'étudiants, de diplômés et de représentants du marché du travail au sein du comité d'évaluation, mais le Collège ne prévoit pas explicitement recueillir leur opinion à des fins de consultation sur les activités d'évaluation. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer de consulter explicitement les professeurs, les étudiants, les diplômés et les représentants du marché du travail dans le but de collecter des données sur les aspects du programme qui les concernent.

Système d'information sur les programmes

La politique décrit les modalités et les composantes du système d'information en précisant notamment le type de données retenues pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du programme et en apprécier les résultats. Parmi celles-ci, on note entre autres des données sur les inscriptions, sur le cheminement scolaire des étudiants et sur la réussite. Par contre, le système d'information n'inclut pas de données sur la perception des étudiants et des professeurs, sur celle des employeurs, sur la diplomation des étudiants ni sur le placement des diplômés sur le marché du travail. La Commission *suggère* au Collège Canada d'inclure des données portant sur ces éléments dans son système d'information.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La politique s'applique au seul programme que le Collège Canada dispense. Celui-ci prévoit également évaluer chaque programme que le Ministère l'autorisera à offrir selon les différentes modalités de sa politique. La fréquence des évaluations de programme est prévue selon trois possibilités : à la fin de la première année d'un programme offert, à tous les trois ans ou lors d'évaluations ponctuelles.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique du Collège présente clairement les étapes d'évaluation du programme et contient les critères qui lui permettent d'apprécier les principales dimensions de son programme. Ces derniers sont ceux proposés par la Commission. Le comité d'évaluation peut également ajouter d'autres critères de même que choisir les indicateurs et les sources de données appropriées. De plus, la politique décrit le contenu du devis d'évaluation, qui comprend notamment la description de la situation du programme, les objectifs de l'évaluation, les critères retenus, les données à recueillir et un calendrier de réalisation. Le

contenu type du rapport d'évaluation est également décrit dans la politique. Enfin, la politique confie à la Direction des études collégiales le suivi de l'évaluation.

Mécanismes d'autoévaluation et de révision de la politique

La politique décrit un mécanisme d'autoévaluation de son application dont la Commission des études est responsable. Il explicite les critères utilisés, la périodicité des évaluations, soit au moins une fois tous les quatre ans, l'instance responsable, les modalités de participation des individus et des instances à la démarche d'évaluation et les indications méthodologiques. Une révision de la politique est également prévue par le Collège Canada. C'est aussi la Commission des études qui est responsable de réviser la politique. La Direction des études collégiales doit communiquer à la Commission des études toute recommandation d'évaluation ou de révision de la politique, à la suite de laquelle celle-ci doit entreprendre l'évaluation de la politique et soumettre toute modification au conseil d'administration du Collège.

Conclusion

La Commission estime que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Canada est *satisfaisante*. La politique comprend la plupart des composantes et des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. Toutefois, la Commission suggère au Collège d'énoncer clairement ses finalités et ses objectifs et de formuler ces derniers de façon à ce qu'on puisse en vérifier l'atteinte. Elle lui suggère également de s'assurer de consulter explicitement les professeurs, les étudiants, les diplômés et les représentants du marché du travail dans le but de collecter des données sur les aspects du programme qui les concernent. Enfin, elle suggère au Collège Canada d'inclure des données portant sur la perception des étudiants, des professeurs et des employeurs, sur la diplomation des étudiants et sur le placement des diplômés sur le marché du travail dans son système d'information.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente

Recherche et analyse, Isabelle Drouin, agente de recherche